

# DIOCESE DE ....

Paroisse de \_\_\_\_\_

## DEMANDE D'UTILISATION D'UNE EGLISE POUR UNE MANIFESTATION CULTURELLE

À adresser au Curé de la Paroisse de .....  
avant le .....

◆ Organisme demandeur : .....  
Représenté par : ..... Nom ...  
.....Prénom .....  
Fonction .....  
Adresse .....  
Téléphone .....Télécopie .....

.....  
Demande l'autorisation d'organiser la manifestation culturelle suivante : .....  
Le ..... à (heure) .....  
Dans l'église de .....  
Durée prévue .....

◆ Programme prévu : .....  
.....  
(Mettre en annexe le programme détaillé complet)

Le nombre d'exécutants est de ..... Chanteurs ou choristes. Autres.....

◆ Les dates et heures des répétitions désirées et l'installation du matériel auraient lieu :  
Le ..... de ..... à ..... Le .....  
..... de ..... à .....  
Le ..... de ..... à .....

◆ Utilisation de l'orgue demandée :  Oui  Non

Matériel installé .....  
.....

La remise en état des lieux se fera le ..... à .....

- ◆ Responsable de l'organisation .....
- Assurance de l'organisateur .....
- N° de police .....
- Nom et adresse de l'assureur .....
- (Mettre en annexe une copie de la police d'assurance et de la quittance correspondante)

- ◆ Conditions d'entrée .....
- Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de l'église rappelées ci-dessus, s'engage à les respecter précisément, et déclare sur l'honneur être totalement en règle avec les obligations qu'elles édictent.

Fait à ..... le .....

Pièces à joindre :

- Programme complet des œuvres
- Police et quittance d'assurance

.....

AVIS DE LA DÉLÉGATION DIOCÉSAINNE À LA CULTURE (ART. 8)

.....  
 .....

Fait à .....

Le .....

.....

RÉPONSE DU CURÉ DE LA PAROISSE

Acceptation de la demande de l'organisateur  OUI  NON

Remarques .....

.....  
 .....

Les installations et répétitions pourront avoir lieu :

Le ..... à (heure) ..... Le .....  
 ..... à (heure) .....

Les installations et répétitions devront se terminer à .....

Les installations et répétitions seront impossibles les .....

N.B : Il est rappelé que les visites ne sont pas autorisées pendant les offices

à.....

Le .....

